

Commune de Lignières

Place du Régent 1 2523 Lignières Téléphone 032 886 50 30 commune.lignieres@ne.ch www.lignieres.ch IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 20 mars 2023

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'augmentation de la dotation en personnel de la Commune

Monsieur le Président, Madame, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, le personnel de l'administration communale, et plus particulièrement l'administrateur communal, se doit d'accomplir des heures supplémentaires pour effectuer les différentes tâches qui lui incombent (2018 : 649 heures, 2019 : 520 heures, 2020 : 627 heures, 2021 : 625 heures, 2022 : 722 heures).

Aujourd'hui, cette situation ne peut plus perdurer, car malgré ce nombre important d'heures supplémentaires, plusieurs dossiers courants (décomptes pour l'obtention de subventions, finalisation du nouveau site Internet, traitement des réclamations pour la taxe déchets des résidences secondaires du Camping Fraso-Ranch, finalisation du plan directeur de l'eau potable, finalisation de la mise à jour du PGEE, etc.) ne peuvent plus être traités par manque de ressources, mettant ainsi à mal le bon fonctionnement de la gestion de la Commune de Lignières. En parallèle, durant ces dernières années, le traitement de plusieurs dossiers non prioritaires (assainissement et mise en conformité des archives communales, visa électronique des factures, révision et mise en place de plusieurs règlements, mise à jour des relevés des canalisations, mise à jour de l'inventaires des routes, etc.) a également dû être mis en suspens, si bien qu'un retard non négligeable se doit aujourd'hui d'être comblé.

Comme vous pouvez le constater, il ne s'agit pas d'une surcharge ponctuelle de travail, mais bien d'une problématique structurelle récurrente.

De plus, le droit aux vacances ne cesse d'augmenter au fil des ans. En effet, le personnel a droit à 5 jours de vacances supplémentaires à partir de 50 ans et encore à 5 jours de vacances supplémentaires à partir de 60 ans. Aussi, le droit aux vacances du personnel administratif a augmenté de 164 heures ces dernières années.

Nous ajouterons encore que le volume et la complexité des tâches devant être accomplies ne cessent de s'accroître au fil des ans, si bien que la situation ne va pas s'améliorer, bien au contraire. A titre d'exemple, nous vous rappelons qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, toute la gestion administrative du service de l'eau potable a dû être reprise par l'administration communale, suite la dissolution du Service technique intercommunal de l'eau potable de l'Entre-deux-Lacs (SEP2L) et que depuis le 1^{er} mai 2021, il incombe désormais aux communes de devoir gérer les autorisations pour les installations de productions d'énergie.

Il y a lieu également de relever encore qu'actuellement aucune suppléance n'est assurée au niveau des différentes tâches accomplies par l'administration communale, si bien que le fonctionnement de celle-ci est pour le moins critique.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'augmentation de la dotation en personnel de la Commune

Aujourd'hui, la dotation en personnel de la Commune de Lignières se présente comme suit :

 Stéphane Bianchini, administrateur communal 	Taux d'activité à	100%
 Viviane Stoppa-Sunier, préposée au contrôle des habitants 	Taux d'activité à	80%
 Christel Chédel, collaboratrice administrative 	Taux d'activité à	50%
 Fabienne Chiffelle, secrétaire comptable 	Taux d'activité à	50%
 Jean-Luc Michel, forestier-bûcheron-cantonnier 	Taux d'activité à	100%
 Dominique Geiser, forestier-bûcheron-cantonnier 	Taux d'activité à	100%
Patrice Krieg, concierge	Taux d'activité à	80%
 Isabelle Jardeaux, responsable de Ratatouille 	Taux d'activité à	90%
 Céline Neuenschwander, auxiliaire à Ratatouille 	Taux d'activité à	30%
Total taux d'activités actuels		680%

Il est devenu aujourd'hui indispensable de renforcer rapidement la dotation en personnel de l'administration communale, afin d'éviter de devoir faire face à une situation qui pourrait s'avérer sous peu catastrophique.

Pour ce faire, le Conseil communal sollicite de pouvoir disposer d'une dotation en personnel de 800% pour gérer les affaires communales, soit d'augmenter de 100% la dotation actuelle fixée actuellement à 700%.

Celui-ci envisage de renforcer au plus vite l'équipe administrative en procédant à l'engagement d'un-e nouveau-elle collaborateur-trice à un taux d'activité de 80% à partir du 1er août 2023, avec un profil technico-commercial (technicien en conduite de travaux, dessinateur, etc.), étant à même d'administrer toutes les affaires en lien avec la partie exploitation de la Commune (gestion du personnel d'exploitation, gestion des permis de construire, gestion des autorisations pour les installations de production d'énergie, gestion des permis de fouille et des occupations du domaine public, suivi de l'ensemble des chantiers, suivi et mise à jour des relevés des canalisations, suivi et mise à jour de l'inventaire des routes, administration liée au CAD et au service de l'eau potable, etc.) et de suppléer l'administrateur communal.

Ce poste de travail supplémentaire occasionnera une augmentation des charges salariales de l'ordre de CHF 100'000.- par année. Cette augmentation sera cependant en partie compensée par la diminution des heures supplémentaires. Cette diminution permettra de réaliser une économie de l'ordre de CHF 40'000.- par année, si bien que la charge nette liée à la création de ce poste supplémentaire sera de l'ordre de CHF 60'000.- par année. A ce sujet, nous nous permettons de vous rappeler que les charges liées à la création de ce poste supplémentaire ont d'ores et déjà été inscrites au budget de l'exercice 2023.

Il nous paraît également important de relever que selon la loi sur le travail, il est permis pour un employé d'effectuer un maximum de 170 heures de travail supplémentaire par année. Aussi, il nous incombe aujourd'hui en notre qualité de pouvoir public de faire en sorte que cette disposition soit respectée.

Le Conseil communal vous invite à prendre en considération le présent rapport et à accepter cette demande d'augmentation de dotation en personnel, afin d'être à même de continuer à assurer la bonne gestion des affaires communales et à respecter la loi sur le travail.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Madame, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président Le secrétaire

Cédric Hadorn Serge Gaillard

Annexe : - Projet d'arrêté